



CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION "2 AGOSTO"

Treizième Edition Bologna 2007

AVIS DE CONCOURS

1) L'avis du Concours International De Composition "2 Agosto" est ouvert, avec le patronage de l'Associazione tra i Familiari delle Vittime della Strage alla Stazione di Bologna del 2 Agosto 1980 et du Comitato di Solidarietà alle Vittime delle Stragi et est réalisé en collaboration avec la Fondazione "Arturo Toscanini" et l'Istituto "Alcide Cervi".

Le Concours donnera les prix suivants:

Premier Prix : € 5.000

Deuxième Prix : € 2.500

Troisième Prix : € 1.500

Le Concours donnera aussi le

Prix Spécial "Mozart" de 1.500 Euros

Offert par le Festival Internazionale Mozart de Rovereto,

Et une

Bourse d'études 1.000 Euros

Offerte par la Fondazione "Arturo Toscanini" et par l'Istituto "Alcide Cervi"

2) Peuvent participer au Concours les musiciens de toutes nationalités, qui n'aient plus de 41 ans au Mai 30, 2007.

3) Aux concourants on demande d'écrire partitions pour:

Violoncelle et/ou basse électrique et orchestre.

La durée limite de telles partitions doit être de 10 minutes maximum.

Comme l'intention de ce Concours est celle de suggérer et solliciter le rendez-vous parmi différentes cultures, les concourants peuvent utiliser, à leur plaisir, aussi des styles musicaux qui appartiennent aux traditions folkloriques, au jazz, au blues et au rock.

Les partitions sélectionnées pour la finale seront jouées à Bologna en Piazza Maggiore le 2 août 2007, pendant les manifestations en mémoire des victimes des massacres, par l'*Orchestra Sinfonica della Fondazione "Arturo Toscanini"* et dans le programme du *Festival Internazionale Mozart* de Rovereto 2007.

Les concourants doivent tenir compte que l'exécution publique des partitions gagnantes en Piazza Maggiore fait partie du Concours même. Par conséquent, le jury ne prendra pas en considération les partitions pas adaptées pour l'exécution au dehors même si à travers une opportune amplification.

4) Le Prix Spécial Mozart sera donné à la partition qui, en respectant le sujet du concours (violoncelle et/ou basse électrique et orchestre) contiendra références explicites à une oeuvre (de chambre, symphonique, théâtrale, sacrée) de Wolfgang Amadeus Mozart. On invite les concourants à rendre la citation explicite, en la mettent en évidence sur la partition et en transcrivant exactement la référence. La partition qui gagnera le Prix Spécial Mozart sera incluse dans les programmes des concerts de Bologna et Rovereto.

5) Le jury donnera la Bourse d'études dévouée aux "Sette Fratelli Cervi" à un oeuvre qui contient caractéristiques particulières du point de vue de l'élaboration linguistique et structural, et se réservera d'en suggérer, ou moins, son inclusion dans le programme des concerts.

6) Les prix ne sont pas cumulables.

7) Numéro maximum des instruments:

3 flûtes (dont un peut être un piccolo), 2 hautbois (dont un cor anglais aussi), 2 clarinettes, 2 bassons, 4 cors, 3 trompettes, 3 trombones (dont un trombone bas), tuba, timbales, 2 percussionnistes, instruments à cordes. On pourra aussi présenter partitions pour un numéro des instruments inférieur (mais non pas supérieur, ni différent de celui indiqué), toujours en tenant compte que le concert final aura lieu au dehors.

Les partitions pourront aussi contenir l'utilisation de: guitare électrique, basse électrique, batterie, seulement pour la section rythmique (et sans la présence de parties solistes destinées à ces instruments).

8) La partie du soliste devra être pour violoncelle, ou pour basse électrique (à quatre cordes, avec ou sans claviers, en spécifiant si nécessaire telle indication) ou pour les deux instruments. Seulement dans la partie en solo les concourants pourront introduire des sections d'improvisation, soit selon les modalités typiques du jazz, du rock, ou des autres langages d'origine folklorique, soit selon les indications que le/la concourante croira opportunes.

Pour toutes exigences on invite les concourants à contacter le Secrétariat du Concours, en écrivant à info@concorso2agosto.it, ou la direction artistique: festafab@yahoo.com

9) Les partitions doivent être anonymes et ne contenir pas aucun élément de reconnaissance. Dans une enveloppe à part, mais à l'intérieur du même paquet, les concourants devront communiquer leur état civil.

L'envoi d'un curriculum est bienvenu. Les partitions pourront être publiées et, de cette façon les concourants devront effacer toutes signes éditoriaux. De toute façon les partitions ne devront pas être exécutées avant du Concours. A ce propos les concourants devront joindre une déclaration qui confirme la jamais eu exécution.

10) Les partitions doivent être envoyées en trois copies avec poste enregistrée avec l'état civil et l'adresse du/ de la concourant/e, au **secrétariat du Concours International De Composition "2 Agosto", Via Oberdan 24, 40126 Bologna, Italia, avant le 20 Mai 2007. La date du timbre postal fera fois.**

On peut aussi envoyer les partitions par Internet, en se reliant au site www.concorso2agosto.it et en suivant l'instruction fait exprès. Seront acceptées seulement partitions en PDF (Adobe Acrobat), sans aucun élément de reconnaissance.

Pour ce qui concerne les partitions sélectionnées pour la finale, aux auteurs seront demandées les parties détachées de chaque instrument. Les partitions envoyées ne seront pas rendues.

11) Les décisions du jury sont sans appel.

Pour tout renseignement: Secrétariat du Concours International De Composition "2 Agosto", Via Oberdan 24, 40126 Bologna (Italia)

E-mail : info@concorso2agosto.it Internet : www.concorso2agosto.it